



Les Auctionatores

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des OVV et CPJ n°87 –septembre 2020

La réunion de la CPPNI s'est déroulée le 16 septembre 2020 en visioconférence, 3 points ont été abordés, l'activité sociale sous Covid 19, les salaires, la présentation des nouveaux services Malakoff-Humanis.

- **L'activité sociale sous Covid 19** : les représentants employeurs indiquent que les activités de ventes sont traitées en ligne (Drouot), pour les ventes réalisées en présentielle, certains préfets les ont interdites, celles qui peuvent ouvrir, le font avec une limitation du nombre d'entrées. L'activité partielle représente 75 %, malgré le report des charges et les aides de l'état, sur le judiciaire, il y a des problèmes, la baisse d'activité représente 60 %, il risque d'y avoir des licenciements. Sur le plan national, la baisse d'activité représente 40 % et cette situation risque de durer au 1^{er} semestre 2021.
La CFDT et la CGT proposent de négocier un accord de branche sur l'APLD (allocation partielle de longue durée) pour éviter les PSE et permettre aux offices de moins de 10 salarié-e-s dépourvus de délégués syndicaux de bénéficier des dispositifs de cet accord de branche. La CGT propose de rédiger un projet d'accord comme celui déjà en négociation chez les Huissiers.
- **Réexamen des salaires** : la négociation dure depuis février 2020, la CFDT indique que le collège employeurs avait proposé une augmentation entre 1,5 et 1,8 %. Le collège employeurs indique qu'ils ne peuvent accepter 1,5 % car la crise économique est là, ils proposent 1 %. La CGT indique que l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est à 1,4 %. La CFDT propose 1,2 %, le collège employeurs préfère mettre en place un accord sur l'APLD pour maintenir les emplois et les compétences. La CFDT précise que les 1,2 %, c'est pour rattraper les salaires qui n'ont pas augmentés depuis 2019. Le collège patronale propose 1 % à partir de juillet 2020, la CFDT préfère 1,2 % à compter du 1^{er} octobre 2020.
La CGT accepte les 1,2 % à partir d'octobre 2020, mais ne saute pas de joie ! L'accord sera signé à distance.
La nouvelle valeur du point passe à 9,50 € au 1^{er} octobre 2020.
- **Présentation des nouveaux services Malakoff –Humanis** : les représentants de Malakoff-Humanis présentent les nouveaux services des réseaux de soins suite au rapprochement de Malakoff et d'Humanis : Viamédis (ex I Santé) et Kalixia (ex Kalivia) sont disponibles depuis le 1^{er} janvier 2020 sur l'espace assuré Malakoff Humanis, TOUTM. Ces réseaux de soins se composent de plus de 6 600 opticiens (avec une baisse de – 40% sur les tarifs) et plus de 4 000 centres d'audioprothèses ainsi que le réseau Kalixia Ostéo composé de plus de 480 Ostéopathes. La CGT demande si les assurés ont reçu ces informations ? Malakoff Humanis a lancé une campagne d'information par courriels aux assurés et on trouve les services sur l'application : malakoffHumanis.com. Pour les représentants de MH, ces services entraînent une augmentation des taux de chargements qui sont depuis 2015 à 14 % et passeraient à 15 % au 1^{er} janvier 2021. La CGT s'étonne de cette demande d'augmentation des chargements alors que le compte est excédentaire ? MH justifie cette hausse par les services proposés, l'action sociale et la rémunération des salarié-e-s qui en termes de gestion, coutent plus chers. Les membres de la CPPNI doivent donner leur avis avant la fin du mois de septembre. La CGT demande si le PTF (protocole technique et financier) doit être modifié ? MH confirme que le PTF doit être modifié par un avenant n°2.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « CPJ »